

## Hébergement temporaire CHRYSALIDE

### COMMENT FAIRE ?

Le candidat doit s'adresser à son référent social qui évaluera et qui orientera la demande à l'équipe de Chrysalide.

Après évaluation sociale par le service, la candidature est présentée à la Commission Permanente du CCAS qui valide ou non l'admission dans la résidence.

### HEBERGEMENT TEMPORAIRE CHRYSALIDE

22, avenue du Docteur Desfrancois  
73000 CHAMBÉRY

Téléphone : 04 79 33 47 56  
06 64 02 65 17  
Fax : 04 79 33 60 71

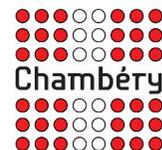
#### ACCUEIL

Du lundi au vendredi :  
8h30-12h et 13h30-17h30  
sauf le mercredi après midi

Un répondeur est disponible  
sur les heures de fermeture du service

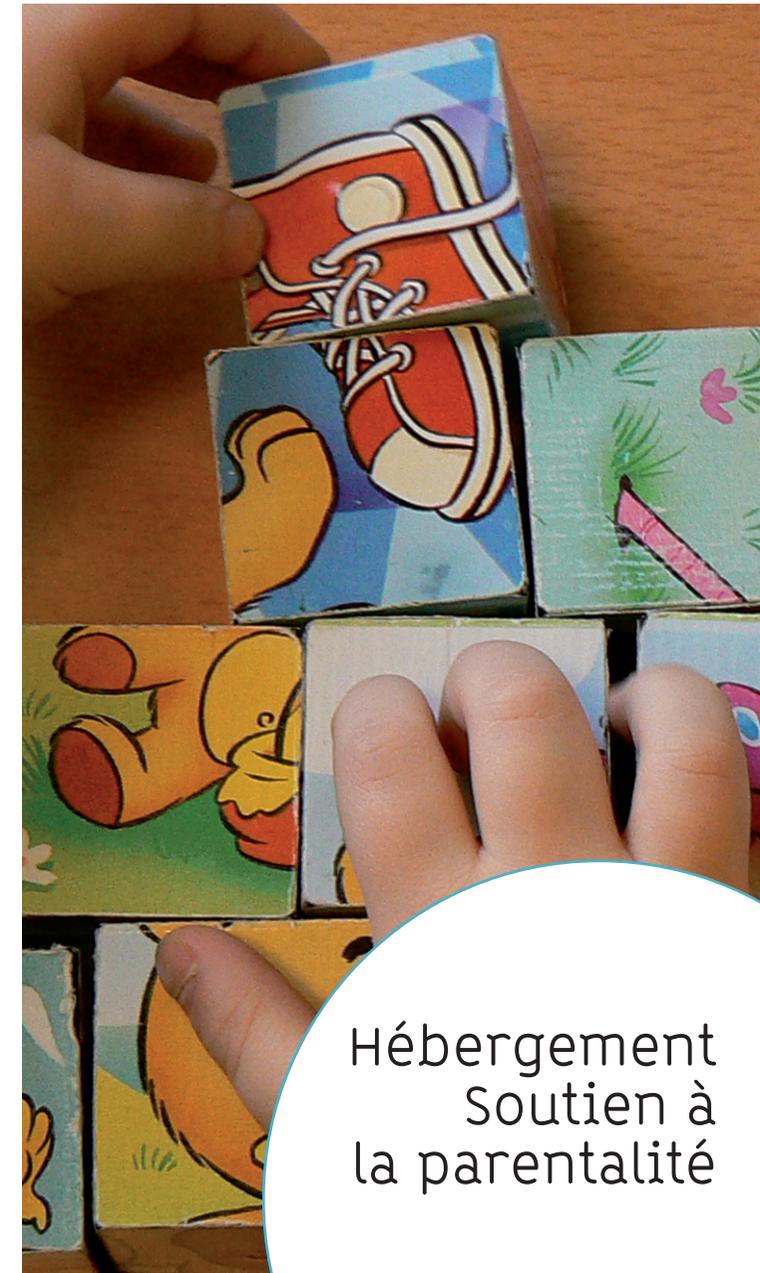
Contactez-nous  
pour tous  
renseignements.

Ne pas jeter sur la voie publique - copyright CCAS - Photos CCAS de Chambéry



**Centre communal  
d'action sociale**  
[www.chambery.fr](http://www.chambery.fr)

145, rue Paul Bert  
BP 30368  
73003 CHAMBÉRY cedex  
04.79.60.50.20



Hébergement  
Soutien à  
la parentalité

## LE SERVICE

**C**hrysalide est une structure d'hébergement temporaire (18 logements) réservée à l'accueil de jeunes parents seuls ou en couple présentant des difficultés d'insertion. Subventionnée en partie par le Conseil Départemental, elle permet l'accès à un premier niveau d'autonomie et un soutien à la fonction parentale apporté par une équipe socio éducative.

Les logements vont du T2 au T3 et sont disséminés dans le parc HLM chambérien.

Un logement de transition est réservé à l'accueil de familles monoparentales vivant une situation de crise et ayant besoin d'être protégées de leur environnement.



Entretien autour du jeu

## NOS MISSIONS

**A**ux personnes hébergées, il est proposé :

- un accueil pour 6 mois renouvelable 2 fois au maximum.
- un logement de transition pour 1 mois renouvelable 2 fois au maximum.

L'accompagnement socio éducatif propose :

- un appui dans les démarches administratives et la gestion du budget,
- un soutien à la fonction parentale,
- des conseils en matière d'insertion socio professionnelle,
- une aide dans la préparation au relogement définitif,
- la mise en valeur de droits éventuels et recherche d'une solution d'accueil adaptée au delà des 3 mois dans le logement de transition.

## POUR QUI ?

**L**es jeunes parents doivent :

- être seuls ou en couple,
- être originaires du bassin chambérien, la Combe de Savoie, Aix-Les-Bains ou l'Avant-Pays Savoyard,
- être chargés de famille avec enfant(s) « à naître » et /ou âgé(s) de moins de 3 ans ; voire de moins de 6 ans à condition que le ou les parents justifient d'une résidence d'au moins 6 mois sur l'un des quatre territoires cités précédemment,
- connaître des difficultés sociales ou relationnelles avec leur(s) enfant(s) (évaluation par le travailleur social de Chrysalide),
- être majeurs, solvables et en situation administrative régulière.

Ecoute  
Respect  
Confiance